



LIGNES DIRECTRICES EN MATIÈRE DE TRANSFORMATION

Transformations en date de avril 2024.
Les renseignements peuvent changer sans préavis.

TRANSFORMATIONS TRAITÉES PAR L'ÉQUIPE NOUVELLES AFFAIRES :

TRANSFORMATION D'UNE POLICE OU D'UN AVENANT TEMPORAIRE EN UNE POLICE D'ASSURANCE VIE
UNIVERSELLE (VU).....3

TRANSFORMATION D'UNE POLICE OU D'UN AVENANT TEMPORAIRE EN UNE POLICE TRADITIONNELLE5

TRANSFORMATION D'UNE POLICE TEMPORAIRE EN UNE COMBINAISON D'UNE POLICE PERMANENTE ET D'UN
NOUVEL AVENANT TEMPORAIRE.....6

TRANSFORMATION D'UNE POLICE OU D'UN AVENANT TEMPORAIRE CONTRE LA MALADIE GRAVE EN UNE POLICE
D'ASSURANCE CONTRE LA MALADIE GRAVE À PRIME FIXE7

TRANSFORMATIONS TRAITÉES PAR LE SERVICE À LA CLIENTÈLE :

TRANSFORMATION D'UNE POLICE TEMPORAIRE ÉTABLIE PAR ABBEY LIFE, OU ITT HARTFORD LIFE.....9

TRANSFORMATION D'UNE POLICE TEMPORAIRE ÉTABLIE PAR NORWICH UNION.....10

TRANSFORMATION D'UNE POLICE OU D'UN AVENANT TEMPORAIRE EN UNE POLICE D'ASSURANCE VIE UNIVERSELLE (VU) (Traitée par l'équipe Nouvelles affaires)

Coordonnées de l'équipe Nouvelles affaires

Les formulaires de demande de transformation et les documents requis doivent être transmis à l'adresse applications.newbusiness@bmo.com.

Pour des questions d'ordre général : Assurance.NouvelleAffaires@bmo.com

Téléphone : 1-877-742-5244

Polices admissibles

- Gamme Dimension
- Gamme Dimension Prospérité

Exigences relatives à la transformation

- Demande de transformation d'une temporaire en une assurance permanente (639F)
- Formulaire de vérification d'identité et de détermination de tierce partie (576F)
- Illustration sur notre logiciel « La Vague » courant
 - Case Transformation d'une police temporaire cochée
- Prime initiale : par chèque ou selon les instructions spéciales de retrait.
 - Formulaire Paiement et autorisation pour les nouvelles polices (950F) et chèque portant la mention « Annulé » pour tout nouveau payeur
- Dans le cas d'un particulier : Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les particuliers (RC518)
- Dans le cas d'une entité : Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les entités (RC519), statuts constitutifs et autres documents qui figurent dans le formulaire 576F
- Dans le cas des dépôts de plus de 100 000 \$: Questionnaire pour les personnes politiquement vulnérables (420F)

À ne pas oublier

- Vérifier la période de transformation, les dates d'échéance et l'admissibilité selon l'âge du client
- Vérifier le montant minimal à l'émission
- Vérifier si la police a une surprime
- Assurance conjointe premier décès transformable en VU conjointe premier décès ou en deux polices VU uniques. Par ailleurs, la police d'assurance temporaire conjointe premier décès peut être fractionnée ou transformée en deux polices d'assurance vie universelle (VU) uniques, à condition que la raison du fractionnement soit conforme à nos lignes directrices (auquel cas nous devrions contourner le fractionnement et traiter directement la demande de transformation).
- Assurance temporaire conjointe dernier décès transformable uniquement en une autre assurance conjointe dernier décès.
- L'ajout d'avenants est sujet à notre approbation.
- Deux polices d'assurance vie temporaire individuelles peuvent être transformées en une police VU multi-vies pour économiser les frais de police (polices conjointes non transformables)
- Vérifier le dépôt minimal si les fonds sont placés dans un CIG ou un CIGM
- Pour toute demande exigeant une nouvelle tarification (statut de non-fumeur, nouveau tarif, protection accrue, etc.), voir les exigences dans les lignes directrices de tarification
- Signatures supplémentaires requises dans les cas suivants :

- Désignation de bénéficiaires irrévocables, cessation de polices et propriété ou assurance conjointe
- Traitement de transformation possible en 5 jours ouvrables si **TOUTES** les exigences sont satisfaites
 - Si une souscription est nécessaire, le délai peut dépasser 5 jours ouvrables

TRANSFORMATION D'UNE POLICE OU D'UN AVENANT TEMPORAIRE EN UNE POLICE TRADITIONNELLE

(Traitée par l'équipe Nouvelles affaires)

Polices admissibles

- Assurance vie entière de BMO Assurance
- Temporaire à 100 ans

Exigences relatives à la transformation

- Demande de transformation d'une temporaire en une assurance permanente (639F)
- Illustration sur notre logiciel « La Vague » courant
 - Case Transformation d'une police temporaire cochée
- Formulaire Paiement et autorisation pour les nouvelles polices (950F) et chèque portant la mention « Annulé » pour tout nouveau payeur
- Prime initiale : par chèque ou selon les instructions spéciales de retrait.
- Dans le cas d'un particulier : Formule Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les particuliers (RC518) (polices d'assurance vie entière seulement, **pas** pour la police Temporaire à 100 ans)
- Dans le cas d'une entité : Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les entités (RC519) et statuts constitutifs (polices d'assurance vie entière seulement, **pas** pour la police Temporaire à 100 ans)
- Si l'option de paiement additionnel est choisie – Formulaire de vérification d'identité et de détermination de tierce partie (576F). Dans le cas des dépôts de plus de 100 000 \$ – Questionnaire pour les personnes politiquement vulnérables (420F).

À ne pas oublier

- Vérifier la période de transformation, les dates d'échéance et l'admissibilité selon l'âge du client
- Vérifier le montant minimal à l'émission
- Vérifier si la police a une surprime
- Polices conjointes transformables en police Temporaire à 100 ans
- Assurance temporaire conjointe dernier décès (type de police en place à compter du 27 février 2023) transformable en une police d'assurance traditionnelle conjointe dernier décès.
- Certaines restrictions s'appliquent à la transformation d'une police conjointe / combinée; passez en revue les modalités du contrat pour en savoir plus à ce sujet.
- L'ajout d'avenants est sujet à notre approbation.
- Pour toute demande exigeant une nouvelle tarification (statut de non-fumeur, nouveau tarif, protection accrue, etc.), voir les exigences dans les lignes directrices de tarification
- Signatures supplémentaires requises dans les cas suivants :
 - Désignation de bénéficiaires irrévocables, cessation de polices et propriété ou assurance conjointe
- Traitement de transformation possible en **5 jours ouvrables** si **TOUTES** les exigences sont satisfaites
 - Si une souscription est nécessaire, le délai peut dépasser 5 jours ouvrables

TRANSFORMATION D'UNE POLICE TEMPORAIRE EN UNE COMBINAISON D'UNE POLICE PERMANENTE ET D'UN NOUVEL AVENANT TEMPORAIRE

(Traitée par l'équipe Nouvelles affaires)

- Grâce à la nouvelle option de transformation de la police avec révision de l'avenant d'assurance temporaire, les titulaires de police peuvent choisir de transformer leur assurance temporaire existante en une police permanente combinée à un nouvel avenant d'assurance temporaire sur la police permanente nouvellement émise, sans autre tarification.
- Critères d'admissibilité :
 - **L'option est offerte pour toute police ou tout avenant d'assurance temporaire émis à partir du 2 juillet 2019 (La Vague 40).**
 - La transformation est possible en tout temps avant l'âge d'assurance atteint de 70 ans.
 - L'assurance temporaire peut être transformée en l'une des polices permanentes admissibles suivantes :
 - Assurance vie entière de BMO Assurance
 - Gamme Dimension
 - Gamme Dimension (frais modiques)
 - Gamme Dimension Prospérité
 - Les lignes directrices et les restrictions relatives à la transformation d'un contrat doivent être respectées (montants d'assurance minimaux, âge, etc.)
 - La couverture permanente faisant l'objet de la transformation doit correspondre à au moins 50 % du capital assuré total transformé.
 - La partie restante du montant de la couverture transformée peut être ajoutée à titre d'avenant d'assurance temporaire d'une durée qui correspond à la durée de l'assurance temporaire initiale ou qui est plus longue.
 - Le montant de la couverture de l'avenant émis à la suite de la réinitialisation ne peut pas être plus élevé que celui de l'assurance permanente transformée (il doit y être égal ou inférieur).
 - L'avenant d'assurance temporaire créé à la suite de la réinitialisation peut être transformé en une couverture permanente (mais vous ne pourrez plus exercer le droit de transformation avec réinitialisation de l'avenant d'assurance temporaire).
 - Aucune tarification n'est requise.
 - Aucune augmentation du capital assuré n'est permise.
 - L'âge actuel et les taux courants pour les nouveaux établissements s'appliqueront.
 - D'autres avenants sur la tête de la personne assurée peuvent être « transférés » à la nouvelle police avec droit de transformation (sous réserve d'un examen).

TRANSFORMATION D'UNE POLICE OU D'UN AVENANT TEMPORAIRE CONTRE LA MALADIE GRAVE EN UNE POLICE D'ASSURANCE CONTRE LA MALADIE GRAVE À PRIME FIXE (Traitée par l'équipe Nouvelles affaires)

Une police d'assurance contre la maladie grave renouvelable et transformable temporaire peut être transformée en une police d'assurance temporaire contre la maladie grave à prime fixe de la même génération de taxes.

Lorsqu'un titulaire de police procède à cette transformation, il peut également ajouter un avenant de remboursement des primes au décès ou à la résiliation de la même génération de taxes à sa nouvelle police, sans avoir à fournir une preuve d'assurabilité.

Les polices d'assurance contre la maladie grave renouvelables et transformables temporaires (Prestation du vivant Temporaire 10 ans et Prestation du vivant Temporaire 20 ans) émises le 2 novembre 2015 ou après cette date (La Vague 32.0) peuvent être transformées en :

- Prestation du vivant à 75 ans
- Prestation du vivant à 100 ans
- Prestation du vivant à 100 ans 15 primes

Les polices d'assurance contre la maladie grave renouvelables et transformables temporaires émises avant le 2 novembre 2015 peuvent être converties en :

- Prestation du vivant à 75 ans
- Prestation du vivant à 100 ans

Exigences relatives à la transformation

- Demande de transformation d'une temporaire en une assurance permanente (639F)
- Prime initiale : par chèque ou selon les instructions pour un prélèvement spécial
- Formulaire Paiement et autorisation pour les nouvelles polices (950F) et chèque portant la mention « Annulé » pour tout nouveau payeur
- Si vous demandez l'ajout d'un avenant de remboursement des primes au décès, à la résiliation ou à l'expiration à la nouvelle police, vous devez remplir le formulaire Directive de paiement pour les polices d'assurance contre la maladie grave (630F) ou le formulaire Désignation de bénéficiaires pour les polices d'assurance contre la maladie grave (626F).

À ne pas oublier

- Vérifier la période de transformation, les dates d'échéance et l'admissibilité selon l'âge du client.
- Vérifier le montant minimal de couverture.
- Le client peut demander l'ajout d'un avenant de remboursement des primes (à la résiliation, au décès, ou à l'expiration) de la même génération que sa police initiale, sans fournir de preuve d'assurabilité.
- Ne pas utiliser une soumission ou une illustration de notre logiciel actuel pour les polices émises avant le 7 février 2022 (La Vague 47.0).
- Veuillez communiquer avec l'équipe Nouvelles affaires à l'adresse Assurance.NouvelleAffaires@bmo.com pour obtenir une soumission de transformation en assurance contre la maladie grave pour les polices émises avant le 7 février 2022

- Pour toute demande exigeant une nouvelle tarification (statut de non-fumeur, nouveau tarif, protection accrue, etc.), voir les exigences dans les lignes directrices de tarification.
- Traitement de transformation possible en **5 jours ouvrables** si **TOUTES** les exigences sont satisfaites.

TRANSFORMATION D'UNE POLICE TEMPORAIRE ÉTABLIE PAR ABBEY LIFE, OU ITT HARTFORD LIFE (Traitée par le Service à la clientèle)

Coordonnées des Service aux comptes d'entreprise;

Les formulaires de demande de transformation et les documents requis doivent être transmis à l'adresse Assurances.ServicesClientele@bmo.com.

Téléphone : 1-800-387-4483

Télécopieur : 1-866-716-8999

Polices admissibles

- Les polices temporaires établies par Abbey Life ou ITT Hartford Life peuvent seulement être transformées en ancienne police d'assurance Vie Entière, T100 Décroissant ou la Dotation à l'âge de 85 ans (elles ne font pas partie de l'offre actuelle de BMO Assurance).
- Vous devez communiquer avec le Service à la clientèle pour obtenir des renseignements sur l'ancienne police et une soumission de transformation.

Exigences relatives à la transformation

- Demande de transformation de police (639F)
- Illustration provenant du siège social (comme il est indiqué ci-dessus)
- Prime initiale
- Dans le cas d'un particulier : Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les particuliers (RC518)
- Dans le cas d'une entité : Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les entités (RC519) et acte constitutif (veuillez passer en revue les exigences supplémentaires indiquées dans le formulaire 576E)

À ne pas oublier

- Vérifier la période de transformation, les dates d'échéance et l'admissibilité selon l'âge du client
- Vérifier le montant minimal à l'émission
- Vérifier si la police a une surprime
- Signatures supplémentaires requises dans les cas suivants :
 - Désignation de bénéficiaire irrévocable
 - Désignation de bénéficiaire privilégié
 - Cession de police
- Pour toute demande exigeant une nouvelle tarification (statut de non-fumeur, nouveau tarif, protection accrue, etc.), voir les exigences dans les lignes directrices de tarification
- Traitement de transformation possible en **5 jours ouvrables** si **TOUTES** les exigences sont satisfaites

TRANSFORMATION D'UNE POLICE TEMPORAIRE ÉTABLIE PAR NORWICH UNION (Traitée par le Service à la clientèle)

Coordonnées des Service aux comptes d'entreprise;

Les formulaires de demande de transformation et les documents requis doivent être transmis à l'adresse Assurances.ServicesClientele@bmo.com.

Téléphone : 1-800-387-4483

Télécopieur : 1-866-716-8999

Polices admissibles

- Les polices temporaires/avenants temporaires établies par Norwich Union peuvent seulement être transformées en ancienne police d'assurance Vie Entière

Exigences relatives à la transformation

- Demande de transformation de police (639F)
- Prime initiale
- Dans le cas d'un particulier : Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les particuliers (RC518)
- Dans le cas d'une entité : Déclaration de résidence aux fins de l'impôt pour les entités (RC519) et acte constitutif

À ne pas oublier

- Vérifier la période de transformation, les dates d'échéance et l'admissibilité selon l'âge du client
- Vérifier le montant minimal à l'émission
- Vérifier si la police a une surprime
- Signatures supplémentaires requises dans les cas suivants :
 - Désignation de bénéficiaire irrévocable
 - Désignation de bénéficiaire privilégié
 - Cession de police
- Pour toute demande exigeant une nouvelle tarification (statut de non-fumeur, nouveau tarif, protection accrue, etc.), voir les exigences dans les lignes directrices de tarification
- Traitement de transformation possible en **5 jours ouvrables** si **TOUTES** les exigences sont satisfaites